



Un souci de moins.

Car on ne sait jamais ce que l'avenir nous réserve : la nouvelle assurance de solde.



Notre nouvelle assurance de solde prend en charge rapidement et en toute simplicité le montant du décompte mensuel si un événement imprévu devait vous empêcher de les honorer.

L'assurance de solde couvre en cas

- de chômage,
- d'incapacité de gain,
- de décès.

Souscrivez dès maintenant :

Envoyez-nous dès aujourd'hui la proposition ci-jointe ainsi que la déclaration d'adhésion dûment remplies et signées et continuez de profiter de votre carte de crédit sans souci.

Vos avantages :

Avantageux : la prime ne s'élève qu'à 0,49 % du montant du décompte mensuel.

Pratique : la prime est prélevée directement sur le compte de votre carte.

Complète : en cas de sinistre, le solde débiteur est acquitté intégralement en une seule fois.

Généreux : votre solde débiteur est couvert jusqu'à concurrence de CHF 10'000.-.

Favorable au client : couverture jusqu'à l'âge de 65 ans

Fiable : l'assureur est Nationale Suisse.